

Compte rendu du Conseil d'Administration de ■ l'AS ISAE-SUPAERO

Le 03/05/2022

Membres AS Présents :

Raphaël PACAUT (Président de l'AS ISAE-SUPAERO)
Inès MERTZ (Secrétaire générale de l'AS ISAE-SUPAERO)
Victor CHOURLIN (Co-trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)
Loïc FRANCON (Co-trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)
Victoire CARPENTIER (Communication externe de l'AS ISAE-SUPAERO)
Lucie GOETHALS (Responsable des sports de l'AS ISAE-SUPAERO)

Ainsi, 6 membres sur 8 sont présents.

Compte rendu de la réunion :

- Demande d'augmentation de budget du Parapente (HAJJARABI Mehdi)

Demande : Le Parapente est un sport « cher », pourtant le budget prévisionnel du début d'année est, selon le nouveau président, « une aberration ». En effet, en tenant compte:

- De l'augmentation des tarifs des sauts,
- Du nombre de personnes impliquées et motivées (notamment dans les compétitions, et les week end de perfectionnement) ayant quasiment doublé par rapport à l'année dernière,
- Du faible nombre de sorties annulées grâce à une météo très clémente

Le budget nécessaire au bon fonctionnement du club n'est, selon le président, largement insuffisant. Ainsi, le président demande, après un budget prévisionnel réévalué méticuleusement :

- Formation : augmentation de 6658,66€
- Déplacement : augmentation de 300€ (passer de 300€ à 600€)

Il évoque également deux incohérences dans le règlement intérieur :

Premièrement, « Les remboursements n'interviendront qu'à partir du 5e grand vol. Les premiers grands vols seront remboursés rétroactivement »

Il s'agirait de remplacer « à partir du 5e grand vol » par « après la 3e pente école ». En effet, dans le cas présent, un membre du club très actif doit attendre d'avoir avancé environ 600€ de sa poche (5 grands vols) avant d'être remboursé, d'où l'idée de revoir cette limite à la baisse, sachant qu'après 3 pentes écoles, le membre prouve déjà son engagement dans le club et sa motivation. On ajouterait aussi : « après la 3e pente école, le membre sera remboursé au $\frac{2}{3}$ pour ses 3 premiers vols, en échange d'un chèque de caution du même montant (encaissé seulement s'il ne continue pas à voler). »

Deuxièmement, « Le plafond est fixé à 800€ par personne pour la totalité de la scolarité ». Il s'agirait de remplacer cette mesure par une mesure similaire au planeur, c'est-à-dire fixer le plafond à 600€/an (sauf pour les 4A, plafonnés à 400€/an).

Discussion et décision : En comparant avec le budget alloué aux autres sports « chers », il est évident que le budget prévisionnel du parapente a été très largement sous-évalué. Ainsi, la discussion a mené le bureau à la décision suivante : accorder le budget de 6349,78€, qui correspond à l'augmentation seule du budget formation demandée, car la demande est jugée légitime et cohérente avec les objectifs de l'AS. Cependant, l'augmentation de 300€ du budget déplacement est refusée (en cohérence avec les autres décisions prises autour des déplacements pour les autres sports chers comme le parachute et le planeur). Nous invitons cependant le président à inclure un budget déplacement dans son budget prévisionnel annuel de début Janvier (quitte à limiter le budget formation), si ses membres et lui-même estiment qu'il est réellement indispensable.

Les remboursements des sorties de l'année passée sont également refusés.

Par ailleurs, le règlement intérieur sera modifié, comme proposé par le président.

Décision prise à 6 pour.

- Demande de déplacement et d'augmentation de budget de l'Aviron (TRINQUIER Théo)

Demande : Premièrement : dans le cadre des CFU, à cause d'une erreur quant à la localisation de la compétition et d'un bateau manquant sur le budget prévisionnel, le président demande :

- un déplacement du budget déplacement (les $624,8-406,08=218,72$ euros) vers le logement ($468+218.72=686.72$ euros)
- une augmentation du budget déplacement de 33,28 ($720-686.72$) euros et du budget inscription pour l'inscription du troisième bateau oublié par le précédent mandat ($337.5-250=87.5e$) à hauteur de 87.5 euros. Soit une augmentation totale de 120.78 euros.

Deuxièmement : dans le cadre de la compétition du Trophée des Rois, le président demande un déplacement du budget logement vers le budget déplacement ! Soit un budget total de remboursement à hauteur de 1109.08 euros pour le déplacement ($641.08+468$) sans toucher au budget de remboursement pour les inscriptions des bateaux à la compétition !

Troisièmement, une demande de remboursement de déplacement a été émise par un membre du club qui part de Rennes pour aller aux CFU, qui a pris sa place et son billet de train sans avoir été mise au courant du règlement intérieur qui limite son remboursement à celui accordé aux autres adhérents partant de Toulouse.

Discussion et décision : Après discussion, le bureau a pris la décision d'accorder les déplacements de budget et l'augmentation de budget, vu la cohérence de la demande. Pour ce qui est du cas particulier du départ de Rennes évoqué, le bureau propose que chaque membre du club (par souci de solidarité) ajoute 2,5€ de sa poche pour lui permettre, à elle aussi, d'être remboursée par l'AS aussi à hauteur de 50% (ce qui correspond à 75€). En tenant compte de ce qui précède, on passe de 1317,80€ à 1463,58€ accordés.

Décision prise à 5 voix pour et 1 abstention.

- Demande d'augmentation de budget du Water-polo (Baptiste LAURENT)

Demande : La piscine étant fermée jusqu'à au moins début 2023, les entraînements se déroulent maintenant depuis janvier dans un autre complexe, et les membres réguliers doivent s'entraîner sans cage, ce qui ne permet pas de pratiquer décemment. Cependant, afin de ne pas exagérer les dépenses, le président propose de se limiter à demander une seule cage gonflable à 190€ chez Decathlon. De plus, les membres doivent transporter la dizaine de ballons qu'ils possèdent à

chaque entraînement et c'est très compliqué sans filet, d'où la demande d'achat d'un filet à 10€ chez Decathlon également. D'où une demande de budget supplémentaire totale de 200€.

Discussion et décision : La discussion a mené le bureau à conclure que cette cage aura toujours une utilité, même après la réouverture de la piscine. Quant au filet, il est évident qu'il est nécessaire. Ainsi, le budget supplémentaire de 200€ est accordé (à condition de ne pas faire une demande de CA pour payer des licences dans une autre piscine à la rentrée 2022).

Décision prise à 6 voix pour.

- Demande d'augmentation de budget du Parachute (Anna BARRAQUE)

Demande : En moyenne, une voiture par week-end est remplie pour aller en sortie Parachute (hormis en Hiver, où les sorties sont très limitées vue la météo). Ainsi, la présidente demande la création d'un budget déplacement.

Une table ronde a aussi été lancée au sujet d'une participation financière de l'AS à un saut découverte en tandem au début d'année pour un nombre fixe de personnes motivées. Un partenariat est en train de se créer pour obtenir des prix réduits (de 220€ à 200€), mais les modalités sont encore floues, et vouées à évoluer.

Discussion et décision : Après discussion et afin d'être en cohérence avec les décisions prises pour le parapente et le parachute, nous décidons de refuser la création d'un budget déplacement. Le parachute est un sport « cher », avec un budget formation alloué extrêmement important et nous pensons que les membres (ayant les moyens de payer la PAC) peuvent se permettre de payer les déplacements en voiture (sachant que les voitures sont pleines et les destinations peu éloignées de Toulouse). Nous invitons cependant la présidente à inclure un budget déplacement dans son budget prévisionnel annuel de début Janvier (quitte à limiter le budget formation), si ses membres et elle-même estiment qu'il est réellement indispensable.

Pour la table ronde au sujet du tandem, on attend d'en savoir plus, que ce soit sur le nombre de personnes à rembourser (10-15 ou plus...), leur sélection (les premiers refusés de la PAC, sachant qu'il y a environ 50 candidatures, pour précisément 25 places, ou autres...), le prix final du saut, et à combien l'AS est supposée participer. Une fois de telles informations fixées, la présidente est invitée à refaire une demande de CA.

Décision prise à 6 voix pour.

- Demande d'augmentation de budget Plongée (FERNANDEZ Alvaro)

Demande : Premièrement, l'annulation de la sortie d'Avril, puis l'augmentation du prix des forfaits plongée et la négligence des effets de la convention sur le budget prévisionnel (causant en tout un déficit budgétaire de 1297,33€) et enfin les possibles absences pendant la 2e moitié de l'année (environ 270€ de plus de déficit) poussent le président à demander une augmentation de budget total de 1570€.

Discussion et décision : La discussion a d'abord mené le bureau à refuser les 270€ supplémentaires dans le cas d'absences imprévues, car un club ne peut fonctionner si les membres ne sont pas réellement engagés. Il s'agit donc là d'un problème d'organisation au sein du club, donc à régler en interne.

Décision prise à 6 voix pour.

Pour le reste de la demande, l'augmentation des prix est bien évidemment indépendante de la gestion du club, ainsi, le bureau serait prêt à accorder des fonds supplémentaires, cependant il demande d'abord d'obtenir le détail des frais (par participant et par sortie, en veillant bien à séparer le logement des tarifs de l'activité etc...) afin de bien préciser le montant de l'augmentation potentiellement accordée. La décision est donc remise à plus tard.

- Demande de déplacement de budget de la Voile (DELAROCHE Marie et SIMMONET Adrien)

Demande : La présidente de section demande à faire passer le coût des entraînements à la régates sur le budget compétition. En effet, un budget était alloué aux compétitions de régates cette année, comme pour le GPEN, mais le club n'y participera pas, car les membres privilégient l'organisation des week end Voile dédiés au loisir et à la découvertes par des personnes novices (en prenant soin de bien fixer en amont l'équipage qui s'engage sur le long terme). L'objectif de ce déplacement de budget serait ainsi de « mieux faire la distinction entre les deux activités du club et d'arriver mieux préparés et entraînés aux compétitions. » et « satisfaire les attentes de tous les membres du club (débutants et confirmés voulant régater inclus) ».

Discussion et décision : La décision est d'accepter ce déplacement de budget, car la demande a été jugée pertinente et légitime.

Décision prise à 6 voix pour.

- Demande de remboursement Football Féminin (COUDERC Océane)

Demande : Sous la présidence précédente (commande de Valentine Bourgeois) des maillots collectifs (qui restent dans le local, pour les matchs) ont été commandés. Alice Déchelette (4A) avait réglé la facture (85,47€, facture en pièce jointe). Elle a fait parvenir la facture à la présidente actuelle au mois de mars pour être remboursée, alors que celle-ci datait de plus d'1 mois. Elle n'a été remboursée qu'à moitié (42€) et demande à être remboursée du reste (43,47€).

Discussion et décision : Le bureau accepte de rembourser Alice Déchelette, étant donné qu'elle a investi dans des maillots destinés au club. Elle sera remboursée avec le budget du club Foot F.

Décision prise à 6 voix pour.

- Demande de complément de budget de l'Escalade (Sélim EL OUJAJI)

Demande : Le président demande un complément de budget de 20€ pour la sortie du 08 mai 2022. L'encadrement de la sortie devait être assuré par le coach et ce dernier aurait dû être rémunéré 250€ via PSA31. Cette partie du budget a été votée lors du précédent CA. Cependant, à la suite de son désistement, le président a dû recourir à un guide (Bureau des Guides – Ariège) qui lui, demande 405€. Ainsi, il souhaite faire payer les participants pour 1/3 des frais liés au guide, soit 135€. Il nous demande donc de leur accorder 20€ supplémentaires afin de retrouver le système deux tiers/un tiers. Il assure : « cette sortie est la première officielle du club escalade depuis les années COVID19. Ainsi, la présence d'un guide est indispensable pour assurer la sécurité de chacun. »

Discussion et décision : La décision est d'accorder ce remboursement de 20€ supplémentaires.

Décision prise à 6 voix pour.

- Demande de création de budget déplacement du Planeur (TSCHAEN Chloé)

Demande : Entre 3 et 4 voitures (avec 2-3 personnes par voiture) font le déplacement du campus au Graulhet pour les vols, environ 2 week-end sur 3 à l'année. L'aller-retour coûte 20€ (essence et péage) donc environ 7-10€ par voiture. Or, le club n'a pas de budget déplacement à ce jour, donc la présidente de section demande à en obtenir un.

Discussion et décision : La décision est remise à plus tard à cause de l'incertitude concernant l'utilisation des 1000€ supplémentaires alloués à l'année : il s'agit de choisir entre les allouer au déplacement ou à l'augmentation du plafond des remboursements par personne pour la formation. Cette décision est à faire en interne, dans le club (voir également avec l'ancien président), puis à nous partager afin qu'on la valide. A noter cependant qu'un budget déplacement supplémentaire ne sera vraisemblablement pas accordé cette année, au même titre que pour les Club parapente et parachute. Néanmoins, si ses membres et elle-même estiment que c'est réellement indispensable, nous invitons cependant la présidente à inclure un budget déplacement dans son budget prévisionnel annuel de début Janvier (quitte à limiter le budget formation).

Par ailleurs, le bureau recommande fortement la présidente actuelle à faire une liste précise des membres réguliers du club.

- Table ronde pour le Paintball (Arnaud BECKER)

Le président doit se charger lui-même d'achat de places par tranche de 700€, et bien qu'il ait précisé que ça ne le dérangeait pas, il estime qu'il serait mieux (pour le prochain président par exemple) de mettre en place un système similaire à celui du Wake pour ce paiement. C'est-à-dire : l'AS fait un chèque au club pour payer les places, puis chaque adhérent rembourse sa place au président de section individuellement, pour ensuite rendre le total à l'AS. Cependant, il faudra veiller à bien vérifier qui est adhérent et qui ne l'est pas, en faisant par exemple une liste de membres fixes (petit nombre, mais de réguliers). La question encore en suspens est celle du montant et de la fréquence de ce genre de chèque : est-ce qu'on prévoit 32 entrées tous les 1-2 mois ou bien on voit sur le plus long terme ?

Un autre sujet de discussion était celui de l'ajout de l'Airsoft dans le club (fusion potentielle), qui représenterait un investissement important de matériel, mais il ne serait pas nécessaire de rembourser les parties en elles-mêmes ? (Sachant qu'a priori une dizaine de personnes seraient motivées)



